

## AVIS PUBLIC

### **CONSULTATION ÉCRITE DES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉROS 197-1221, 198-1221 ET 199-1221**

À toutes les personnes intéressées par les projets de *Règlement numéros 197-1221, 198-1221 et 199-1221*, avis public est par les présentes donné par la soussignée, QUE le Conseil municipal a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021, les projets de règlements suivants :

#### **Projet de Règlement de zonage no 197-1221 amendant le no 117-0910**

L'objet du projet de règlement vise notamment à :

- Assurer la concordance au règlement no 357 de la MRC d'Arthabaska en modifiant certaines dispositions relatives aux élevages à forte charge d'odeur.
- Assurer la concordance au règlement no 316 et no 357 de la MRC d'Arthabaska en ajoutant des dispositions pour les fermes d'agréments.
- Assurer la concordance au règlement no 385 de la MRC d'Arthabaska en modifiant diverses dispositions portant sur les fermes d'agrément et l'ajout de dispositions portant sur une nouvelle technologie pour le facteur d'atténuation dans le calcul des distances séparatrices et que la Municipalité désire effectuer cette concordance.
- Modifier les dispositions portant sur la hauteur autorisée pour un garage privé et une résidence.
- Réviser les usages autorisés dans les zones commerciales C1 et C3.
- Ajuster les normes d'implantation dans la majorité des zones résidentielles.
- Créer deux nouvelles zones de conservations CONS1 et CONS2.
- Modifier différentes limites de zones afin de mieux représenter ce qu'il y a sur le territoire.
- Créer la zone industrielle I-5 à même la zone agricole A-2, afin d'agrandir la carrière située dans la municipalité voisine de Princeville.

#### **Projet de Règlement de lotissement no 198-1221 amendant le no 118-0910**

L'objet du projet de règlement vise à :

- Effectuer un règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement portant sur certaines dispositions relatives aux dimensions des lots non desservis et partiellement desservis.

## **Projet de Règlement de construction no 199-1221 amendant le no 119-0910**

L'objet du projet de règlement a pour but d'abroger la disposition portant sur la profondeur de l'égout et de son raccordement.

Ces projets de règlements visent l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Rosaire.

En raison de la pandémie de la Covid-19, l'assemblée publique de consultation requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est remplacée par une consultation écrite. Les personnes désirant s'exprimer sur ces premiers projets de règlements peuvent donc faire parvenir leurs questions et commentaires par écrit dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2021, à l'adresse courriel suivante : [dg@strosaire.ca](mailto:dg@strosaire.ca), ou par la poste, au 208, 6<sup>e</sup> rang, Saint-Rosaire (Qc) G0Z 1K0, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes : nom, adresse ainsi que le numéro de téléphone ou une adresse courriel, et ce, afin de pouvoir être contactée facilement.

Les projets de règlements 197-1221, 198-1221 et 199-1221 peuvent être consultés au bureau de la municipalité, durant les heures normales d'ouverture. Ils peuvent également être consulté sur le site internet de la Municipalité au : [www.strosaire.ca](http://www.strosaire.ca) sous l'onglet *Service municipal – Règlements urbanismes*.

De plus, les personnes intéressées par ces premiers projets de règlements pourront assister à une séance de consultation qui aura lieu le lundi **6 décembre 2021, à 19h30** au 12, rue Fournier, Saint-Rosaire, où il vous sera possible de formuler des commentaires et poser des questions en lien avec ces projets de règlement.

Les projets de règlements numéro *197-1221 Règlement de zonage* et numéro *198-1221 Règlement de lotissement* contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro *199-1221 Règlement de construction* ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 16<sup>e</sup> jour de novembre 2021.

*(S) Julie Roberge*

---

Julie Roberge  
Directrice générale et greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné(e), Julie Roberge, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Rosaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, le 16<sup>e</sup> jour de novembre 2021.

**EN FOI DE QUOI**, je signe ce certificat ce 16 novembre 2021.

*(S) Julie Roberge*

---

Julie Roberge,  
Directrice générale et greffière-trésorière